

Un portail Web amélioré
disponible en tout temps!



Infolettre

Mandataires en vérification de véhicules routiers

N°8 – Le 29 mai 2024



Important

Nous sollicitons votre collaboration afin que les informations diffusées dans les infolettres soient transmises à l'ensemble de votre personnel concerné.

Dans les prochaines semaines, nous communiquerons avec vous afin de mettre à jour les adresses électroniques aux dossiers.



Rappel concernant les jours fériés du 24 juin et du 1^{er} juillet 2024

Les services en vérification de véhicules routiers doivent être offerts les jours ouvrables précédents et suivants les jours fériés du 24 juin et du 1^{er} juillet.

Délai des commandes de vignettes de conformité

Le délai normal des commandes de vignettes de conformité est de 6 à 8 semaines. Nous vous demandons d'être prévoyant et d'effectuer vos commandes avant d'en manquer.

Incidents résolus

Portail SAAQclic Mandataires en vérification de véhicules routiers

Lors d'une mise à jour du système, deux incidents ont été corrigés :

- 1) Le nom de la composante « 25 » a été modifié pour « 25 – Sous le véhicule 3^e essieu arrière gauche »;
- 2) La possibilité d'émettre des certificats de vérification mécanique (CVM) et des Avis de vérification photométrique (AVP) pour les propriétaires de véhicules ayant une adresse à l'extérieur du Canada.

Perçage de trous dans les semelles de longerons (bulletin technique n° 3)

Le bulletin technique n° 3 mentionne que le perçage de trous dans la semelle du longeron (voir illustration à droite) d'un véhicule lourd est interdit par les fabricants, car cela a pour effet d'affaiblir la structure du véhicule. Toutefois, cette pratique est acceptable lorsqu'elle est effectuée sur un camion ayant un châssis double et que les supports dont était muni à l'origine le camion sont utilisés.

Nous vous incitons à prendre connaissance de [l'entièreté du bulletin](#) pour en connaître tous les détails et de le partager à titre de rappel à votre personnel.



En terminant...

Si vous avez des questions supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 866 507-5482 ou par courriel à crq-ssm@saaq.gouv.qc.ca.

La Direction du soutien aux mandataires